|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | ESTAT-D-2 |
| Numéro de poste Sysper: | 214352 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Malgorzata SZCZESNA, [Malgorzata.SZCZESNA@ec.europa.eu](mailto:Malgorzata.SZCZESNA@ec.europa.eu), +352 4301 37407  2 trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-07-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L'unité D.2 d'Eurostat – « Procédure concernant les déficits excessifs (PDE) I » est responsable des données statistiques de haut niveau utilisées pour la gouvernance économique et budgétaire de l'UE. Il valide les données sur le déficit et la dette publics pour la procédure concernant les déficits excessifs (PDE) inscrite dans le traité. Les membres de l'unité – organisés en responsables de secteur ayant des responsabilités nationales spécifiques – entretiennent un dialogue constant avec les pays sur la qualité et l'exhaustivité de leurs données informatiques, en liaison étroite avec leurs homologues des instituts nationaux de statistique et avec leurs collègues d'Eurostat, de la DG ECFIN, d'autres services de la Commission et de la Banque centrale européenne. L'unité est responsable de 10 États membres de l'UE, de 4 pays candidats et d'un pays de l'EEE et effectue régulièrement des missions informatiques dans ces pays.

L'unité D.2 partage la responsabilité de l'information budgétaire des États membres avec l'unité D.1 (Méthodologie de la procédure concernant les déficits excessifs) et l'unité D.3 (Procédure concernant les déficits excessifs (PDE II). Par conséquent, nous coopérons très étroitement au sein de la direction. La principale langue de travail au sein de la direction, ainsi que la langue la plus couramment utilisée dans la correspondance avec les États membres, est l'anglais. De plus amples informations sont disponibles à <https://ec.europa.eu/eurostat/web/government-finance-statistics/excessive-deficit-procedure>, y compris des liens vers nos dernières publications.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous offrons une position intéressante au sein d’une équipe dynamique dont les résultats sont très visibles et qui revêtent une grande importance politique dans le domaine des statistiques budgétaires. Le rôle est principalement lié à l’exactitude et à la comparabilité d’indicateurs clés tels que le déficit public et les chiffres de la dette publique. Les tâches principales d’un responsable géographique consistent à évaluer la qualité des données PDE communiquées par les États membres, à préparer les visites dans les pays et à y participer activement, à suivre l’évolution des statistiques des finances publiques dans le pays, à répondre aux questions des pays sur les statistiques (principalement des questions méthodologiques) et à analyser la législation pertinente. Chaque responsable géographique a également des responsabilités horizontales en matière de méthodologie. Le travail implique une combinaison de travail autonome et de travail en équipe.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un collègue motivé qui souhaite apprendre et/ou développer sa connaissance des statistiques des finances publiques, notamment en ce qui concerne la vérification des données relatives au déficit et à la dette publics. Le candidat doit avoir une expérience en comptabilité d’entreprise et/ou en économie et/ou en statistiques. La connaissance des comptes nationaux et, en particulier, des finances publiques/statistiques PDE serait un atout. Nous recherchons de bonnes capacités d’analyse, de résolution de problèmes et de discernement. Une bonne maîtrise de l’anglais, y compris des compétences rédactionnelles, est nécessaire. Des compétences linguistiques supplémentaires constituent d’autres atouts.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)